



Tarifs de la RAMQ en vigueur le 1^{er} juillet 2019

Adultes de 18 à 64 ans non admissibles à un régime privé Personnes de 65 ans ou plus sans SRG (Supplément de Revenu Garanti)							
Tarifs en vigueur avant et après le 1er juillet 2019							
À la pharmacie						Lors de la déclaration des revenus	
Franchise mensuelle		Coassurance mensuelle		Contribution mensuelle maximale		Prime annuelle	
Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après
19,90 \$	21,75 \$	34,9 %	37,0 %	90,58 \$	93,08 \$	De 0 \$ à 616 \$	De 0 \$ à 636 \$

EN RÉSUMÉ

La franchise annuelle estimée	261,00 \$ par adulte
Le remboursement	63,0 % (substitution générique obligatoire)
Contribution annuelle maximum (après c'est 100 %)	1 117,00 \$
Prime annuelle (payable sur rapport d'impôt)	636,00 \$ par adulte
Prime annuelle totale pour année 2019 (Ce coût représente 6 mois à 616 \$ et 6 mois à 636 \$)	626,00 \$ par adulte

Pour plus d'informations sur le sujet, consultez le site :

<http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/assurance-medicaments/Pages/resume-couts.aspx>